

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 25 mai 2022
N° de dossier.: 115805.00223/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Préparation de l'audience
DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À LA FIXATION DE TAUX DE
RENDEMENT ET DE STRUCTURES DE CAPITAL
Dossier : R-4156-2021 Phase 2**

Chère consœur,

Faisant suite à votre correspondance du 10 mai 2021, la FCEI soumet les informations suivantes relatives à la planification de l'audience prévue du 13 au 23 juin 2022 pour le dossier mentionné en objet.

Rappelons que la FCEI a agi de manière coordonnée avec l'ACIG, l'AHQ-ARQ et OC à l'égard des sujets faisant l'objet d'expertises par les Demanderesses et des experts retenus par l'ACIG, l'AHQ-ARQ, la FCEI et OC.

- La liste des panels, les sujets couverts par chacun (avec références à la preuve) et les témoins par panel, avec leurs qualifications :
 - Monsieur Antoine Gosselin, analyste, présentera la preuve de la FCEI (pièce C-FCEI-0016). La présentation de la preuve sera d'une durée d'environ 45 minutes.
- Le temps prévu pour contre-interroger chacun des participants :
 - La FCEI prévoit une durée d'une heure et trente minutes (1 h 30) pour le contre-interrogatoire du panel des Présidents des Demanderesses. Cette durée sera partagée entre les intervenantes ACIG, AHQ-ARQ, FCEI et OC.



FASKEN

- Quant aux autres contre-interrogatoires, elle prévoit également une durée approximative de quatre (4) heures pour ce qui est du rapport d'Aviseo, de trois (3) heures pour le Dr. Brown et de trois (3) heures pour le Dr. Villadsen. Ces durées seront aussi partagées entre les intervenantes.
- Sous réserve de la preuve présentée en audience, la FCEI ne projette pas interroger les autres intervenantes au dossier.
- Le temps prévu pour l'argumentation : 45 à 60 minutes seront requises pour l'argumentation.
- Le recours, s'il y a lieu à une ou des séances à huis clos (en précisant si le huis clos est requis pour la présentation de leur preuve, pour les contre-interrogatoires ou les deux) : la FCEI ne prévoit pas avoir recours à un huis clos.
- La liste et la nature des moyens préliminaires, s'il en est, et le temps estimé à cette fin : la FCEI ne prévoit pas de moyens préliminaires à ce stade.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/lid

